



ACCD'OM

ASSOCIATION DES COMMUNES
ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE MER

Atelier 5

Les congressistes de l'ACCD'OM, réunis en Guyane du 17 au 21 novembre 2008 ont adopté à l'unanimité :

Les élus ont constaté :

- 1) Que la réalité du terrain n'est pas la même d'un outre mer à l'autre,
- 2) Que les réseaux sont très contrastés,
- 3) Que les tarifs en eau et assainissement varient très sensiblement d'un outre mer à l'autre et les taux d'impayés demeurent importants,
- 4) Que le problème de la protection de la ressource en eau est primordial.

Ils proposent :

- 1) Qu'une profonde réflexion soit menée autour de la mise en œuvre d'un « tarif social de l'eau »
- 2) Une meilleure prise en compte des subventions de l'ODEMA, suite à la disparition du FNDAE, afin de financer le renouvellement des ouvrages.
- 3) La nécessité de réformer les textes conçus antérieurement, notamment s'agissant du « Service Public Assainissement Non Collectif », afin de les adapter aux difficultés du terrain dans chaque outre mer.
- 4) La possibilité, en cas de dysfonctionnement avéré, d'intervention de l'autorité gestionnaire du SPANC, de manière à assurer la police au niveau de l'assainissement non collectif.
- 5) De tenir compte des travaux de la « Commission Stratégique » de la FNCCR, de manière à atteindre le bon état écologique et chimique des eaux d'ici cinq ans.
- 6) Que la solidarité nationale joue pleinement son rôle, s'agissant des efforts de rattrapage à faire dans le domaine de l'assainissement ;

Ils expriment leur entière solidarité aux élus mis en cause dans ces dossiers et demandent l'arrêt des poursuites.